



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/46/13
29 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-sixième session
Point 68 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 28 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte, en anglais et en français,
d'une déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres sur la
situation en Yougoslavie, publiée le 28 octobre 1991 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au
titre du point 68 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert J. VAN SCHAİK

ANNEXE

Déclaration sur la situation en Yougoslavie publiée
le 28 octobre 1991

La Communauté européenne et ses Etats membres ont examiné les résultats de la septième session plénière de la Conférence sur la Yougoslavie, qui s'est tenue à La Haye le 25 octobre 1991, sous la présidence de lord Carrington.

Ils en ont conclu que cinq républiques ont réitéré leur disponibilité à coopérer sur la base du projet d'arrangements, soumis par lord Carrington et par la Présidence. Ils ont également noté qu'une république continuait de réserver sa position.

La Communauté européenne et ses Etats membres sont toujours convaincus que seul un accord global, fondé sur les principes reflétés dans le projet d'arrangements présenté à la Conférence sur la Yougoslavie, assurera une solution pacifique de la crise en cours. En particulier, les principes relatifs à la non-modification unilatérale des frontières, la protection des droits de l'homme et les droits des groupes ethniques et nationaux, constituent un modèle universel et objectif, qui ne laisse pas de place aux compromis.

La Communauté européenne et ses Etats membres sont consternés par les violations répétées de ces principes. Dans ce contexte, ils se réfèrent à la position serbe à la Conférence, au coup d'Etat perpétré par quatre des membres de la Présidence fédérale et à leur annonce d'un plan visant à établir une grande Serbie. Les déclarations et les actions de l'armée fédérale, qui ont été condamnées dans la Déclaration sur Dubrovnik du 23 octobre 1991, doivent également être vues dans ce contexte.

Ces principes doivent être acceptés sans équivoque par toutes les parties, pour que la Conférence sur la Yougoslavie puisse trouver un résultat positif. Ceci implique que la réserve de la Serbie soit levée. Si tel est bien le cas à la prochaine session plénière, le 5 novembre, la Conférence pourra alors se poursuivre, dans sa composition actuelle, sur la base du projet d'arrangements. Dans le cas contraire, la Conférence se poursuivra avec les républiques disposées à coopérer en vue de parvenir, en conclusion d'un processus de négociation mené de bonne foi, comme il a été convenu à Haarzuilens le 6 octobre, à une solution politique, dans la perspective de la reconnaissance de l'indépendance de celles des républiques qui le souhaitent. Les parties qui ne coopéreront pas pourront alors s'attendre à ce que des mesures restrictives soient prises à leur encontre par la Communauté européenne et ses Etats membres.

La Communauté européenne et ses Etats membres demanderont au Conseil de sécurité d'examiner sans délai la question de nouvelles mesures restrictives sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les ministres examineront la question des mesures restrictives à leur réunion du 4 novembre

en vue d'une décision en marge d'une réunion subséquente qui aura lieu dans la semaine, sur la base des résultats de la prochaine session plénière de la Conférence le 5 novembre.

Compte tenu de l'importance de la réunion du 5 novembre, le Coordonnateur de la Conférence, Ambassadeur Wijnaendts, aura des rencontres avec les parties concernées en Yougoslavie dans une dernière tentative d'éliminer les divergences qui demeurent. Lord Carrington informera le Secrétaire général des Nations Unies aujourd'hui même. Entre temps, les groupes de travail de la Conférence continueront d'élaborer et de préciser les arrangements en vue d'une solution globale.

La Communauté européenne et ses Etats membres lancent un appel à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ainsi qu'au Conseil de sécurité des Nations Unies afin qu'ils continuent de manifester le soutien à leurs efforts visant à parvenir à une solution pacifique de la crise yougoslave et qu'ils dénoncent le rôle joué par l'armée fédérale ainsi que le coup d'Etat perpétré par quatre des membres de la Présidence fédérale.

